

MULTI-ACCUEIL DE THIERS

Projet de structure
2018 - 2020

COORDONNEES

Multi-Accueil (La Dorlotte)

2, avenue des Etats-Unis
63300 THIERS

Tel : 04.73.80.24.98

Gestionnaire

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
47 avenue Général de Gaulle
Tél : 04 73 53 24 71

Responsable multi-accueil

Mme Sophie COTTIN
Email : scottin@cctdm.fr

Responsable adjointe

Mme Laura PRALONG
Email : lapralong@cctdm.fr

Dernier Agrément P.M.I. : à compter du 15 novembre 2013, autorisation de fonctionnement pour 15 places maximum pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

SOMMAIRE

A. PROJET SOCIAL

- 1. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**
 - 1.1 DONNEES DEMOGRAPHIQUES
 - 1.2 ETATS DES LIEUX DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE (PREMIER SEMESTRE 2015)
- 2. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES**
 - 2.1 MODALITES D'ACCUEIL
 - 2.2 HORAIRES D'OUVERTURE
 - 2.3 LOCAUX
- 3. INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 PASSERELLE ENTRE LA STRUCTURE ET L'ACCUEIL DE LOSIRS
 - 3.2 PROJETS COMMUNS ENTRE LES STRUCTURES DU SERVICE ENFANCE DE LA MAIRIE
 - 3.3 PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE
 - 3.4 PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE
 - 3.5 TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES ORGANISMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE SOINS
 - 3.6 PARTICIPATION A LA VIE DE LA COMMUNE
- 4. PLACE DES FAMILLES ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA STRUCTURE**
 - 4.1 PLACE DES FAMILLES
 - 4.2 PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA STRUCTURE

B. PROJET EDUCATIF

- 1. COMPETENCES PROFESSIONNELLES**
 - 1.1 LES EDUCATRICES DE JEUNES ENFANTS
 - 1.2 L'EQUIPE D'ANIMATION
- 2. AXES DU PROJET EDUCATIF**
 - 2.1 L'EVEIL
 - 2.2 L'AUTONOMIE
 - 2.3 LA SOCIALISATION
- 3. ACCUEIL DES FAMILLES**
 - 3.1 PERIODE D'ADAPTATION
 - 3.2 ACCUEILS QUOTIDIENS ET TRANSMISSIONS
- 4. PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT MALADE**
 - 4.1 ROLE DU MEDECIN REFERENT
 - 4.2 DOCUMENTS ET PROTOCOLES MEDICAUX
 - 4.3 L'ENFANT ATTEINT D'UNE MALADIE AIGUE
 - 4.4 L'ENFANT ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE
 - 4.5 L'ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP

C. PROJET PEDAGOGIQUE

1. LE JEU

2. LE SOMMEIL

3. L'ALIMENTATION

4. L'EXPRESSION

5. L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

A. PROJET SOCIAL

1. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. Données démographiques

D'après les données de l'INSEE en 2011, la commune de Thiers comptait 11 200 habitants. Si la courbe de la population globale du territoire est décroissante depuis les années 1970, l'évolution des naissances observe quant à elle une certaine stabilité, avec même une légère augmentation en 2012 (148 naissances). En 2011, plus de 15% de la population est représentée par les enfants de moins de 14 ans.

En 2010, les catégories socio-professionnelles les plus fragiles (retraités, chômeurs, ouvriers) étaient majoritairement représentées sur la commune.

1.2. Etats des lieux des établissements petite enfance (premier semestre 2015)

Jusqu'au premier semestre 2015, les familles thiernoises n'avaient pas la possibilité d'accéder à une structure d'accueil collective à temps plein sur la commune. En effet, 3 structures à destination des enfants de moins de 6 ans étaient présentes, sans toutefois permettre aux familles exerçant une activité professionnelle de choisir leur mode de garde :

- Un multi-accueil de 15 places (accueil uniquement sur du temps partiel à hauteur de 2 journées hebdomadaires au maximum)
- Un centre de loisirs, prestation réalisée par l'UFCV
- Un relais assistantes maternelles (67 assistantes maternelles en activité en 2014)

Depuis septembre 2015, suite à la délibération du conseil municipal de juin 2015, l'accueil des enfants à temps plein est possible sur le Multi-Accueil.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} septembre 2016, suite à la délibération du conseil municipal d'avril 2016, la structure ne limitera plus au nombre de 13 ses contrats d'accueils réguliers, elle ouvrira ses 15 places à ce mode d'accueil. L'accueil occasionnel sera donc fonction des places libérées par les enfants en accueil régulier (congés, maladie).

2. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

2.1 Modalités d'accueil

Conformément à la dernière délibération du Conseil Municipal, et du dernier agrément PMI délivré, le Multi-Accueil accueille les enfants de 3 mois à 4 ans dans la limite de leur première année de scolarisation, sous forme de contrat régulier ou occasionnel, à temps complet ou temps partiel.

La structure accueille les enfants thiernois et des communes environnantes dans un rayon de 20 km. Les contrats d'accueil régulier seront prioritairement attribués au bénéfice des familles thiernoises.

Les contrats d'accueil à temps plein (places « crèche ») seront prioritairement affectés aux familles répondant aux critères d'admission suivants :

- Résidence sur la commune de Thiers
- Activité professionnelle des 2 parents

Pour des raisons administratives (mises à jour des quotients familiaux par la caf en janvier/février de chaque année), les contrats d'accueil régulier sont souscrits pour 2 périodes :

- Du 1er septembre au 31 janvier
- De 1er février au 31 juillet

Seules des réservations en accueil occasionnel sont possibles en Août.

Les contrats d'accueil occasionnel sont valables du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante.

Conformément au cadre de la PSU, les repas et les produits d'hygiène sont fournis par la structure, sans surcoût du tarif horaire pour les familles.

2.2 Horaires d'ouverture

Le Multi-Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h, excepté pendant les vacances scolaires où il est fermé le mercredi.

La structure observe 4 semaines de fermeture annuelle : 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

2.3 Locaux

La structure est située sur le haut de la ville, à proximité des commerces, des équipements culturels (médiathèque, conservatoire, salles de spectacle), et est desservie par les transports en communs. Les locaux s'étendent sur 240 m² et appartiennent à la mairie. Ils se composent :

- D'un hall d'entrée
- De 2 wc pour les enfants
- D'un wc adulte
- D'un espace cuisine aménagé et conforme à la distribution des repas
- D'une salle de jeux
- D'une salle créative
- D'une salle sensorielle
- De 3 chambres de 4 lits
- D'une salle de change
- D'une buanderie
- D'un bureau administratif
- D'une salle de repos pour le personnel
- D'un jardin extérieur

3. INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Qu'il s'agisse de sport, de loisirs, de scolarité ou de mode de garde, la venue d'un enfant dans une structure qui lui est inconnue est une étape importante et souvent difficile.

Pour évoluer sereinement dans un environnement qui ne lui est pas familier, le jeune enfant a besoin de repères rassurants tels que la connaissance de l'activité, de l'espace ou des personnes qui l'entourent. Dans le cadre d'une structure accueillant le jeune public, cette analyse concerne également les familles.

Le multi-accueil a donc une volonté d'ouverture sur l'extérieur des enfants et de leurs familles, et s'inscrit ainsi dans une dynamique partenariale importante.

3.1 Passerelle entre la structure et l'accueil de loisirs

En 2012, le centre de loisirs de Thiers a vu ses effectifs diminuer sur la tranche d'âges des 3-6 ans, alors que parallèlement, cette même tranche d'âges était en augmentation au sein du Multi-Accueil.

Pour les professionnels de ces 2 établissements, il semblait opportun de favoriser l'accueil de ces enfants au sein du centre de loisirs dont les locaux, les activités et le rythme sont plus adaptés à ce groupe d'âges.

De plus, la présence du public 3-6 ans au sein du multi-accueil pénalisait directement l'accueil des enfants plus jeunes, qui eux, ne peuvent pas se retourner vers une autre structure d'accueil collective sur le territoire.

Au-delà d'un travail d'orientation du public, un projet passerelle a été mis en place en 2013 entre les 2 structures, poursuivant les objectifs suivants :

- Favoriser la transition entre les 2 structures d'accueil, aussi bien pour les enfants que pour les parents
- Permettre aux enfants de se familiariser avec les locaux, le personnel d'animation, le rythme et le déroulement d'une journée type
- Faire découvrir et apprécier aux enfants les types d'activités proposés par le centre de loisirs
- Susciter l'envie des familles de faire évoluer les inscriptions des enfants vers le centre de loisirs

Depuis sa mise en place, ce projet passerelle atteint ses objectifs et est perçu favorablement par les familles.

3.2 Projets communs entre les structures du service enfance

Le service enfance de la mairie de Thiers regroupe 3 structures : le multi-accueil, le relais assistantes maternelles et le centre de loisirs (prestation faite par l'UFCV).

Des projets communs à ces 3 structures sont mis en place chaque année, telle que l'organisation et la participation commune à la fête de l'enfance.

Par ailleurs, le RAM et le Multi-Accueil se retrouvent ponctuellement sur des actions communes telle que l'organisation de conférences en lien avec la petite enfance (santé, éducation, prévention)

3.3 Partenariat avec l'école de musique

Le conservatoire municipal s'investit dans l'accès et l'accessibilité à la culture de la population thiernoise, et notamment des jeunes enfants.

Ainsi, par le biais de leurs professeurs de musique, il propose aux enfants et aux familles chaque année une découverte des locaux et de l'ensemble des familles d'instruments. De même, deux séances mensuelles d'éveil musical sont proposées et mises en place au sein même du multi-accueil.

L'intérêt de ce partenariat entre les 2 services municipaux est double :

- Offrir aux enfants des manifestations musicales de qualité
- Faire connaître le travail de l'école de musique aux enfants et familles et susciter des inscriptions

3.4 Partenariat avec la médiathèque

En 2013, le multi-accueil et la médiathèque municipale ont eu la volonté de créer un partenariat pérenne entre ces 2 structures afin de :

- Favoriser la relation entre l'enfant et le livre dès le plus jeune âge
- Permettre la découverte de la médiathèque aux familles, et en simplifier l'accès
- Inscrire des ateliers lecture et langage de qualité au sein des projets d'activités du multi-accueil

Ce partenariat se décline donc sous différents aspects :

- Accès privilégié à l'espace jeunesse et aux livres jeune public
- Partage et mutualisations des compétences en conte, lecture et animation auprès de jeunes enfants
- Organisation d'animation parents-enfants réservées aux familles fréquentant le multi-accueil

3.5 Travail en réseau avec les organismes de protection de l'enfance et de soins

Le Multi-Accueil est amené à inscrire ses actions dans le cadre d'un réseau avec les organismes de protection de l'enfance (PMI, Association d'Aide à Domicile, Aide Sociale à l'Enfance, etc.) ou de soins spécialisés (CAMPS, IME, etc.).

Ces actions peuvent être de 2 types :

- *Aspects préventifs* : interpellier les professionnels concernés et signaler une situation familiale difficile ou des troubles du comportement, de la relation et/ou du développement
- *Accompagnement* : permettre l'accueil d'enfants orientés par les services de soins ou de protection afin de favoriser leur socialisation et leur éveil

3.6 Participation à la vie de la commune

Afin de valoriser le territoire avec ses équipements et ses manifestations, le Multi-Accueil participe à la vie de la commune par :

- Des sorties régulières au marché
- Des sorties découvertes du patrimoine thiernois (musée de la coutellerie, vallée des rouets, etc.)
- La transmission aux familles des informations relatives aux manifestations organisées par la commune
- Un engagement auprès des associations et commerces locaux

4. PLACE DES FAMILLES ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA STRUCTURE

4.1 Place des familles

Le Multi-Accueil reconnaît les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et leur accorde en ce sens une place privilégiée au sein de la structure. La notion de « bien-traitance » des familles est poursuivie par l'équipe.

L'accent est mis sur la qualité de l'accueil de la famille et ce, dès son inscription administrative. Les temps d'échanges autour de l'enfant et des pratiques éducatives sont soignés afin d'être en capacité de proposer aux enfants une continuité qui fait sens entre son milieu familial et son milieu d'accueil.

Les croyances de chacun et leurs incidences sur la prise en charge de l'enfant (ex : alimentation) sont respectées dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des besoins des enfants.

L'équipe du Multi-Accueil travaille dans une volonté de transparence à l'égard des familles. Les outils de communications internes à l'équipe et à destination des familles sont donc pensés en ce but. Les supports sont aussi bien écrits que visuels afin de satisfaire le plus grand nombre, mais aussi de pallier à la barrière de la langue lorsqu'elle est présente. De plus, les supports visuels facilitent les échanges parents-enfants sur le vécu des tout-petits au sein de la structure. Un classeur de vie est mis à disposition des familles. Les parents y trouvent les projets d'activités mis en place ainsi que les photos des enfants.

4.2 Participation des familles à la vie de la structure

La participation des familles s'organise autour de 3 axes :

- Investissement autour de l'enfant : apport de connaissances concernant l'enfant permettant une continuité éducative entre les deux milieux de vie
- Investissement autour des projets : échanges d'idées, réflexions, prêt de matériel et jeux éducatifs en lien avec la thématique travaillée, partage d'outils et de compétences
- Investissement physique : accompagnement aux sorties pédagogiques, participations aux animations festives de la structure, aide à l'encadrement et à la sécurité des groupes lors des sorties demandant un encadrement exceptionnel

B. PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif correspond à l'ensemble des missions poursuivies au quotidien par l'équipe. Il s'articule autour de 3 axes : l'éveil, l'autonomie et la socialisation. Il se doit de prendre en compte l'enfant dans la réalité qui est la sienne (milieu social, origine culturelle, état de santé) et s'adapter aux souhaits des familles. La qualité de l'équipe et ses compétences professionnelles mobilisées sont donc essentielles.

1. COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'équipe éducative se compose de 6 professionnelles :

- Deux éducatrices de jeunes enfants, respectivement responsable (temps complet) et responsable adjointe (temps partiel) de la structure
- 1 auxiliaire de puériculture
- 3 agents d'animation titulaires du CAP petite enfance (2 à temps complet et 1 à temps partiel)

En l'absence de la Responsable, la continuité de direction est assurée par l'EJE Responsable Adjointe.

1.1 Les éducatrices de jeunes enfants

Elles assurent :

- La sécurité physique des enfants par un aménagement adapté des espaces, la qualité des jeux et mobiliers, le respect des protocoles sanitaires et médicaux
- La qualité de l'accueil et de l'accompagnement de chaque enfant et de leur famille
- La mise en œuvre d'une action éducative en direction des enfants
- L'élaboration et la mise en place du projet socio-éducatif de la structure dans le respect des directives municipales
- L'encadrement et la formation continue de l'équipe d'animation et des stagiaires
- La dynamique d'équipe et partenariale
- Le volet administratif lié à l'activité quotidienne de la structure
- La gestion des stocks et du budget

1.2 L'équipe d'animation

Elle assure :

- La prise en charge des enfants sur les temps de vie quotidienne
- La sécurité physique des enfants sur les temps d'activités
- L'accueil des enfants et des familles
- Le respect et la mise en œuvre du projet de structure et du projet d'activités
- La participation à l'encadrement à la formation des stagiaires
- L'entretien et l'hygiène des locaux

2. AXES DU PROJET EDUCATIF

2.1 L'éveil

Au-delà de proposer une solution de garde occasionnelle ou régulière aux familles, le multi-accueil poursuit au quotidien une volonté de contribuer à l'éveil des enfants accueillis.

Toutes les activités proposées visent à les accompagner dans le développement de leurs capacités, l'acquisition des apprentissages premiers, et l'accompagnement dans la structuration de leur personnalité. Ainsi, au travers des projets d'activités, sont développés : la motricité globale, la motricité fine, l'expression corporelle et émotionnelle, le langage, l'éveil sensoriel, la socialisation, et l'ouverture sur l'extérieur.

Les projets d'activités sont issus d'une réflexion d'équipe, et s'articulent autour de thématiques mensuelles permettant de répondre et de satisfaire à la curiosité naturelle des enfants, ou facilitant la découverte du patrimoine local.

Chaque mois, une nouvelle thématique est abordée, devenant le fil conducteur de l'ensemble des activités et sorties réalisées. Ce fonctionnement permet de :

- mettre du sens autour de l'enfant
- favoriser le lien entre l'équipe et les familles
- favoriser la dynamique d'équipe et l'implication de chaque professionnelle

2.2 L'autonomie

L'équipe éducative accompagne au quotidien les enfants vers une autonomie dans le respect de leur âge et de leur maturité.

Cette autonomie est pensée lors de l'aménagement des espaces et l'organisation des moments de vie quotidienne, notamment les périodes de jeux, les repas et l'hygiène.

2.3 La socialisation

Au sein de la structure, l'équipe éducative accompagne les enfants dans socialisation globale :

- socialisation affective et sociale : relation avec les pairs et les adultes, apprentissage du partage, du respect de l'autre et de soi-même
- socialisation environnementale : respect des règles de collectivité, appréhension du monde extérieur

3. ACCUEIL DES FAMILLES

La qualité de l'accueil des familles est au centre de la dynamique d'équipe du multi-accueil. Par son organisation, son fonctionnement et ses outils de communication, la structure souhaite :

- proposer un mode d'accueil adapté aux besoins organisationnels de la famille
- proposer un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant
- proposer une écoute active des familles, être disponible et ouvert aux échanges
- être en capacité de retranscrire aux parents le vécu de l'enfant au sein de la structure et d'adapter le contenu des transmissions à chaque famille
- proposer une continuité éducative aux enfants entre le milieu familial et la collectivité
- permettre aux familles d'accéder librement aux espaces de vie de la structure, mais aussi aux activités mises en place

3.1 Période d'adaptation

Le multi-accueil propose à chaque famille une période dite « d'adaptation ». Toutefois, dans le respect de son projet éducatif et tout particulièrement de la place des familles et la qualité de l'accueil, elle ne peut répondre à un protocole réglementaire.

La période d'adaptation se doit de répondre aux objectifs suivants :

- permettre aux familles de se familiariser avec les lieux de vie, entrer en relation avec les différents membres de l'équipe, comprendre et questionner le fonctionnement de la structure, apporter à l'équipe les éléments de connaissances en lien avec l'histoire, la personnalité et les souhaits de prise en charge éducative de leur enfant
- permettre à l'équipe de faire connaissance avec une nouvelle famille et un enfant, prendre conscience des objectifs de ce nouvel accueil et de la singularité de cet enfant (rythme de vie, personnalité, etc.), mettre en place les outils et/ou attitudes pédagogiques adaptés à l'accueil de cette famille et de cet enfant

Ainsi, la période d'adaptation diffère pour chaque famille tant dans sa durée, que dans la progression des temps de séparation et d'absence.

Pour autant, nous retrouvons un tronc commun à l'accueil de chaque nouvelle famille :

- entretien avec la responsable de la structure : visite des locaux, échanges autour de l'enfant et de la situation familiale, mise en lien entre le fonctionnement du multi-accueil et les souhaits/besoins de la famille pour adapter l'accueil
- étude du règlement de fonctionnement
- mise en place des premières réservations au regard des disponibilités de la famille et du projet d'accueil discuté
- gratuité des 2 premières heures d'accueil

3.2 Accueils quotidiens et transmissions

L'arrivée et le départ de chaque enfant sont propices à des moments d'échanges privilégiés avec les familles. Ces accueils poursuivent 2 grands objectifs :

- permettre la continuité de l'accueil entre les 2 milieux de vie de l'enfant
- favoriser et entretenir une relation de confiance et de co-éducation entre l'équipe éducative et la famille

Ces temps sont donc priorisés par l'équipe, reconnus comme une mission essentielle dans la prise en charge d'un enfant. Une professionnelle est donc systématiquement détachée pour ces temps, afin d'être en capacité de proposer à chaque famille un temps d'écoute et de partage privilégiés.

De même, des outils de communication sont utilisés quotidiennement par les membres de l'équipe afin d'avoir la traçabilité des moments de vie de chaque enfant (jeux, repas, sommeil, changes, etc.) et d'être en capacité d'apporter des éléments précis aux familles si elles en expriment le souhait. Le contenu des transmissions est en effet personnalisé pour chaque famille afin que le cadre ne soit pas un frein à la relation.

4. PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT MALADE

Dans la mesure où son état de santé est compatible avec l'accueil en collectivité, chaque enfant porteur d'un handicap, d'une maladie chronique ou aiguë, peut bénéficier d'un accueil au sein du multi-accueil.

4.1 Rôle du médecin référent

L'équipe éducative ne comprenant pas de professionnel issu d'une formation médicale, une référence médicale est assurée par le pédiatre du centre hospitalier de Thiers, en conformité avec le décret relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Le médecin référent a pour missions :

- recevoir les familles dans le cadre des visites médicales d'admission des enfants
- assurer le suivi médical des enfants accueillis (2 permanences mensuelles)
- assurer la formation de l'équipe éducative et la validité des protocoles médicaux
- conseiller, orienter l'équipe et les familles au regard d'une situation médicale
- décider de l'éviction temporaire ou à plus long terme d'un enfant
- décider de la mise en œuvre d'un Protocole d'Accueil Individualisé en concertation avec la famille et la responsable de la structure

4.2 Documents et protocoles médicaux

Le certificat médical d'admission est un document obligatoire dans le dossier d'admission d'un enfant. Il peut être renseigné par le médecin référent de l'enfant, excepté pour les enfants de moins de 4 mois qui doivent obligatoirement être visités par le médecin référent.

Le certificat médical d'admission comprend une autorisation d'hospitalisation, une attestation de la mise à jour des vaccins obligatoires à l'entrée en collectivité, et l'historique médical de l'enfant pouvant induire la mise en place d'un PAI et/ou aider à la prise en charge médicale de l'enfant par les secours.

Une ordonnance médicale est également complétée par le médecin réalisant la visite médicale d'admission afin de permettre à la responsable de la structure d'administrer des antipyrétiques et autres médicaments (crème protectrice et réparatrice pour le change, homéopathie pour douleurs dentaires, coups et chutes) dans un cadre réglementaire fixé par les protocoles médicaux. Ces derniers sont validés et signés par le médecin référent, l'adjoint à la petite enfance de la Mairie et la responsable.

4.3 L'enfant atteint d'une maladie aiguë

En référence aux tableaux des maladies aiguës soumises à éviction obligatoire ou non, l'enfant porteur d'une maladie aiguë pourra être admis au sein de l'établissement. Cependant, au regard de son état général, des possibilités de garde familiale et du degré de contagiosité, le meilleur lieu de garde lui sera proposé/conseillé.

4.4 L'enfant atteint d'une maladie chronique

Au regard de l'affection chronique (fréquence des crises, périodicité de l'administration d'un traitement, etc.), le médecin référent décidera de la nécessité ou non de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé.

Cependant, hormis en cas d'incompatibilité totale avec l'accueil en collectivité, l'affection chronique ne constitue pas un obstacle à l'accueil de l'enfant. Il pourra bénéficier des ateliers d'éveil et de socialisation sans distinction et sans restriction (sauf si mentionné dans le PAI).

4.5 L'enfant porteur de handicap

Dans la mesure où le handicap de l'enfant ne nécessite pas de matériel médical spécifique incompatible avec la structure, l'enfant sera accueilli dans les mêmes conditions que les autres enfants, avec ou sans PAI selon si le handicap est associé avec la prise de traitement médicamenteux ou non.

C. PROJET PEDAGOGIQUE

Les projets pédagogiques mis en place au sein de la structure sont le reflet des valeurs de l'équipe en terme d'éducation, d'accompagnement et de respect de l'enfant en tant que personne. Ils sont les moyens concrets qui permettent de mettre en œuvre le projet éducatif du Multi-Accueil « La Dorlotte ».

Certains projets pédagogiques sont pérennes, ils permettent principalement de travailler les notions d'autonomie et de plaisir sur les actes de vie quotidienne et sur les temps de jeu.

D'autres sont plus ponctuels, mis en place pour répondre à une problématique observée dans le fonctionnement interne ou dans un groupe d'enfants particulier.

1. LE JEU

L'aménagement de l'espace dans la salle de jeux a été pensé pour répondre aux besoins suivants :

- favoriser l'autonomie de l'enfant dans ses jeux
- favoriser la diversité des explorations par l'enfant
- favoriser la relation entre les enfants
- permettre la surveillance des adultes sans s'immiscer dans le jeu de l'enfant
- permettre à l'adulte de rentrer dans le jeu de l'enfant si ce dernier l'y invite

Ainsi, la salle de jeux répond aux différents besoins des enfants : motricité, espace de jeu symbolique, espace de détente et de lecture et espace de construction.

Ces espaces proposent des jeux/jouets à hauteur des enfants, leur évitant ainsi de recourir à l'adulte. Par ailleurs, une libre circulation entre les différents espaces permet aux enfants d'accéder aux différents espaces en fonction de leurs intérêts et de favoriser les relations entre les pairs, quels que soient le sexe de l'enfant et son âge.

Les séparations entre les différents espaces sont volontairement basses afin de permettre aux adultes d'assurer la surveillance et la sécurité des enfants. De même, la surface au sol dédiée à chaque espace permet à un adulte de pouvoir s'y installer si un enfant ou un groupe d'enfants l'invitent à entrer dans leur jeu.

Enfin, autant que possible, les adultes respectent le jeu de l'enfant en veillant à ne pas l'interrompre (par ex, changer une couche) et à ne pas être intrusif.

Le jeu dit « libre » de l'enfant est valorisé auprès des familles lors des transmissions, au même titre que les ateliers dits « d'éveil » proposés par les professionnels.

2. LE SOMMEIL

Le sommeil répond à un besoin primaire de l'enfant. Il est essentiel à la récupération du cerveau et à la mémorisation des apprentissages. Le sommeil, tant dans sa durée que dans sa forme est personnel à chaque enfant.

L'équipe de La Dorlotte a à cœur de respecter le sommeil des enfants. C'est pourquoi les enfants sont couchés lorsqu'ils en ressentent le besoin, dans le respect de leur rythme individuel, et dans le confort qui leur est propre (nature du lit, conditions de couchage, rituel d'endormissement).

Afin de faciliter les repères et d'apporter plus de sécurité affective nécessaire à un bon sommeil, l'enfant est couché à chaque sieste dans la même chambre, et autant que possible dans le même lit, avec présence ou non de l'adulte sur la phase d'endormissement.

Par ailleurs, pour des raisons d'hygiène mais aussi de confort et de bien-être, chaque enfant a son drap personnel (fourni par la structure) où il retrouvera ses odeurs familières apaisantes.

Enfin, accompagner un enfant dans le sommeil, c'est l'accompagner de l'endormissement à son réveil. C'est pourquoi la professionnelle qui a couché l'enfant sera celle qui sera présente au réveil.

3. L'ALIMENTATION

Si l'alimentation permet de répondre également à un besoin primaire des enfants, elle est également source d'émotions, d'échanges, et de plaisir. Le contenu des assiettes évolue au fur et à mesure que le tout-petit gagne en autonomie et en découvertes gustatives. Les temps de repas sont donc des moments importants à privilégier au sein d'une journée en collectivité.

Le projet pédagogique autour de l'alimentation développe 3 aspects essentiels :

- L'autonomie : Il s'agit d'accompagner l'enfant dans l'utilisation progressive des couverts (fourchettes, couteaux, verres) mais aussi dans la réalisation de ses assiettes et goûters (service, confection des tartines, installation et rangement des tables) afin qu'il devienne acteur de son alimentation.
- L'éveil au goût : Il s'agit d'accompagner l'enfant dans ses découvertes gustatives, de le sensibiliser à la consommation de fruits et de légumes de saison.

Cet éveil se réalise quotidiennement à l'occasion des repas mais également dans le cadre de nos sorties bimensuelles au marché qui offrent une palette de couleurs, d'odeurs et de goûts invitant au plaisir de la dégustation.

- L'art culinaire : Il s'agit de partager avec l'enfant des moments de plaisir autour des aliments, de découvertes par les transformations possibles (jus de fruits, salades de fruits, gâteaux, ou autres recettes gourmandes). La Dorlotte est notamment équipée d'une centrifugeuse permettant aux enfants de réaliser facilement des jus de fruits frais.
Au printemps, l'équipe et les enfants s'investissent autour du « potager » où les graines et plants deviennent fraises, tomates, radis.

En collectivité, les temps de repas sont parfois longs. C'est pourquoi l'équipe s'efforce de réduire les temps passés à table par la mise en place de plusieurs services si cela paraît nécessaire. Elle fait preuve d'adaptation au regard du profil des groupes accueillis.

Les repas sont préparés et livrés chaque jour par la cuisine centrale de la mairie de Thiers. Les menus sont élaborés dans le respect de la diversification alimentaire entre 6 mois et 3 ans et mettent en avant les aliments de saison.

4. **L'EXPRESSION**

Touts-petits, les enfants font preuve d'une grande communication aussi bien corporelle que verbale. La sensorialité visuelle, auditive et tactile leur permet d'accroître leur palette d'expressions et ainsi de mieux communiquer avec les adultes et leurs pairs. C'est pourquoi l'expression dans toute sa dimension est un projet majeur en collectivité.

Le projet pédagogique autour de l'expression se compose de 3 axes :

- **L'éveil aux mots** : Il s'agit de permettre aux enfants d'acquérir du vocabulaire, de mettre des mots et donc du sens sur ce qui les entoure, mais aussi de favoriser leur expression orale.

Tous les mois, des ateliers langage à l'épiscopo sont proposés aux enfants. De même, des sorties fréquentes à la médiathèques sont mises en place, ainsi que des animations spécifiques réalisées par les bibliothécaires.

Enfin, chaque émotions, choix ou interrogations des enfants sont mis en mots par les professionnelles, afin d'inscrire le vécu des enfants dans le monde du langage.

- **L'éveil musical** : Il s'agit de familiariser les enfants au monde des sons et du rythme.

Si les comptines, chansons ou jeux de doigts enveloppent quotidiennement les enfants au sein du multi-accueil, des professionnels de la musique viennent proposer des éveils musicaux de qualité et adaptés aux différents âges.

- **L'éveil sensoriel** : Il s'agit d'accompagner les enfants dans leurs découvertes tactiles, auditives et corporelles de leur environnement. Il se décline sous la forme d'ateliers d'expression artistique (peinture, collage, modelage), corporelle (danse, motricité) ou encore scénique (théâtre, marionnettes).

5. **L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR**

Si la structure d'accueil est souvent le premier lieu d'extériorisation des enfants, il n'est que le commencement de tous les lieux de vie et de découvertes où l'enfant évoluera en grandissant.

C'est donc en douceur, accompagnés par les référentes de La Dorlotte et leurs camarades que les enfants vont explorer le patrimoine local et la nature, découvrir des métiers, s'étonner devant des curiosités artistiques ou culturelles.

Tous les mois, les enfants sont invités à profiter d'une balade (à pieds ou en minibus) riche en découvertes ou expériences en lien avec le projet d'activités mené.